

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Arles
0413310222

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : RD 5 et RD 28 - Graveson - Convention d'entretien et d'exploitation de l'anneau central du rond-point de Renault.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département a été maître d'ouvrage de la construction du rond-point à l'intersection de la RD 28 et de la RD 5. La réception des travaux de ce carrefour giratoire a été prononcée en date du 1er septembre 2003.

Un procès-verbal de remise en gestion des plantations à la ville de Graveson a été établi à compter du 5 mars 2007.

La commune avait souhaité réaliser elle-même des aménagements paysagers spécifiques, qui sont entretenus, depuis, par elle.

La présente convention a pour objet de régulariser et de préciser les modalités d'intervention et les domaines de responsabilité du Département et de la commune de Graveson dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation du domaine public routier départemental et de ses dépendances hors agglomération.

Ce rapport est sans incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

